



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

* * *

**Enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et
comportant une autorisation unique loi sur l'eau instruite au titre de
l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 concernant :**

**Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins versants
du « BAHUS » et du « GABAS »**

Demander : Syndicat mixte des rivières du bassin de l'Adour landais (SYRBAL)
149 route de DOAZIT - 40 500 AUDIGNON
Représenté par son président

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie d'AUDIGNON, **siège de l'enquête publique unique**, en mairie de SAINT-SEVER en mairie de SAMADET et en mairie d'EUGENIE-LES-BAINS, durant **32 jours consécutifs du lundi 16 juillet 2018 à 08h30 au jeudi 16 août 2018 à 17h00**.

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général et délivrer l'autorisation unique loi sur l'eau concernant le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins versants du « BAHUS » et du « GABAS » sur le territoire de seize communes pour l'un et trente-huit pour l'autre. La liste des communes est consultable sur le site des services de l'État dans les landes.

M. Alain JOUHANDEAUX, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation unique au titre de la loi sur l'eau et l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Adour amont :

- sur support papier :
 - à la mairie d'AUDIGNON, siège de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit les lundi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ;
 - à la mairie de SAINT-SEVER, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le samedi matin de 09h00 à 12h00 ;
 - à la mairie de SAMADET aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit lundi, mardi et mercredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; le jeudi de 08h30 à 12h30 ; le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 ;

- à la mairie d'EUGENIE-LES-BAINS aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit **lundi, mardi, jeudi et vendredi** de 07h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30 ;
- sur un poste informatique à la mairie d'**AUDIGNON** aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 16 juillet 2018 à 08h30 au vendredi 16 août 2018 à 17h00, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies d'**AUDIGNON**, siège de l'enquête publique unique, **SAINT-SEVER**, **SAMADET**, **EUGENIE-LES-BAINS**.
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie d'**AUDIGNON**, **siège de l'enquête publique unique** – 28 place Compostelle – 40 500 AUDIGNON ;
- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr, avant le jeudi 16 août 2018 à 17h00. Elles devront porter, dans l'objet du mail, la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (EP PPG BAHUS et GABAS) ».

M. Alain JOUHANDEAUX, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

Mairies	Permanences
AUDIGNON	Lundi 16 juillet 2018 de 08h30 à 11h30
SAINT-SEVER	Mercredi 25 juillet 2018 de 14h30 à 17h30
SAMADET	Jeudi 02 août 2018 de 09h00 à 12h00
SAINT-SEVER	Vendredi 10 août 2018 de 09h00 à 12h00
EUGENIE-LES-BAINS	Vendredi 10 août 2018 de 14h30 à 17h30
AUDIGNON	Jeudi 16 août 2018 de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, représenté par son président, Syndicat mixte des rivières du bassin de l'Adour landais (SYRBAL) – 149 route de DOAZIT – 40 500 AUDIGNON - 05 58 75 10 58.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de d'AUDIGNON, siège de l'enquête publique unique et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet